

Le 18 septembre 2019

Par SDÉ et par messenger

M^e Véronique Dubois
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du 1^{er} octobre 2019
Clarifications suite aux représentations de l'UMQ faites lors de l'audience du 30 août 2019
Régie de l'énergie : R-4076-2018, phase 2
Notre dossier : 22507-26

Chère consœur,

La présente demande de paiement de frais porte sur un montant qui, globalement, excède de plus de 3 % le montant estimé lors du dépôt d'un budget de participation pour la phase 2.

L'analyste a dû ajouter, par rapport à la prévision du budget de participation à la phase 2, un total de 12 heures (passant de 85 à 97 heures au total). Cet ajout de 12 heures se répartit ainsi :

- 2 heures de plus lors de l'audience (26 au lieu de 24);
- 2,5 heures de plus pour les réponses aux deux DDR reçues suite à la preuve déposée (une de la Régie, une d'Énergir) (3,5 heures au lieu de 1);
- 7,5 heures de plus lors de la préparation de la preuve (contingences incluses) : 61 heures au lieu de 54).

L'UMQ estime que ce dépassement de coût par rapport au budget de participation est amplement justifié par la qualité de la preuve déposée dans ce dossier. De plus, le nombre de pièces de ce dossier, dont en particulier le nombre de pièces révisées après le dépôt de la preuve, a forcé l'examen d'un grand nombre de documents préalablement à l'audience.

Vous remerciant d'avance de prendre ce qui précède en considération, je vous prie d'agréer, chère consœur, mes salutations distinguées.

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.

(s) Jean-Philippe Fortin

Jean-Philippe Fortin

p.j.